

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

951^{EME}REUNION

5 OCTOBRE 2020

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CMLI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 951^{ème} réunion, tenue le 5 octobre 2020, à une session publique virtuelle sur ce thème : "Mise en œuvre et commémoration de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) sur les Femmes, la paix et la sécurité". La session publique a été organisée pour marquer à la fois le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et qui a coïncidé avec le 25^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin.

Le Conseil a pris note de l'allocution d'ouverture, prononcée par le Président du CPS pour le mois d'octobre 2020, S.E. l'Ambassadeur Osama Abdelkhalik, Représentant permanent de la République Arabe d'Égypte auprès de l'UA, ainsi que de la présentation faite par l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'UA sur les Femmes, la paix et la sécurité, Madame Bineta Diop. Le Conseil a également pris note de la déclaration de la Secrétaire générale adjointe des Nations unies et Directrice exécutive d'ONU Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, lue en son nom par Mme Marie Goretti Nduwayo; de la déclaration du Ministre de la République fédérale de Somalie pour les Femmes et le Développement des Droits de l'homme, Mme Deqa Yasin ainsi que de la déclaration de la Coordinatrice du Réseau des femmes africaines dirigeantes et de la Plateforme des femmes dirigeantes au Mali, Mme Cisse Aissata Cissoko. Les représentants des États membres de l'UA, des partenaires, des organisations des Nations unies, et d'autres parties prenantes ont participé à la réunion.

Le Conseil a rappelé ses conclusions antérieures sur les Femmes, la paix et la sécurité en Afrique, en particulier les Communiqués de presse [PSC/PR/BR(DCCCLXXXVIII)], adoptés lors de sa 887^{ème} réunion (séance publique), tenue le 17 octobre 2019, et [PSC/PR/BR(DCCCIII)], adoptés lors de sa 803^{ème} réunion, tenue le 19 octobre 2018.

Le Conseil a également rappelé la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui est une décision historique visant à garantir que les femmes et les filles soient systématiquement et de manière durable incluses dans le programme de paix et de sécurité à tous les niveaux. Le Conseil a en outre rappelé l'Aspiration No. 6 de l'Agenda 2063, qui vise à construire une Afrique où le développement est axé sur les personnes et où le potentiel des femmes et des jeunes est libéré; ainsi que le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples sur les Droits des femmes en Afrique, adopté à Maputo, au Mozambique, en 2003 (le Protocole de Maputo), un instrument juridique le plus progressiste qui fournit un ensemble de normes de droits humains pour les femmes africaines. Le Conseil a aussi rappelé l'Objectif de développement durable No.16, qui consiste à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, à assurer l'accès à la justice pour tous et à mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Le Conseil a réaffirmé que le Programme "Femmes, paix et sécurité" est essentiel pour atteindre les objectifs stipulés dans l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 des Nations unies, ainsi que le projet phare de l'UA «Faire taire les armes en Afrique», en vue de créer des conditions propices au développement de l'Afrique. À cet égard, le Conseil a salué les efforts

déployés par l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'UA sur les Femmes, la paix et la sécurité pour mener à bien le Programme Femmes, paix et sécurité en Afrique et s'est félicité des progrès enregistrés jusqu'à présent, comme le montre le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre du Programme Femmes, paix et sécurité en Afrique, en utilisant le Cadre de résultats continentaux (CRF) adopté par le Conseil de paix et de sécurité en mai 2018.

Le Conseil s'est félicité de l'engagement accru des États membres de l'UA à élaborer et à mettre en œuvre des Plans d'action nationaux et a félicité tous les États membres qui ont adopté leurs Plans d'action nationaux, et a encouragé ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire rapidement.

Le Conseil a souligné la nécessité de mettre en œuvre pleinement et efficacement le Programme Femmes, paix et sécurité par une approche globale qui assure un équilibre entre les quatre piliers que sont la prévention, la protection, la participation, et le redressement et les secours, tout en respectant le principe de l'intérêt national et en tenant compte des spécificités culturelles et sociétales de chacun des pays en conflit armé ou sortant d'un conflit.

Le Conseil a réitéré son appel aux États membres pour qu'ils redoublent leurs efforts dans la mise en œuvre du Programme Femmes, paix et sécurité, entre autres, à travers un renforcement des capacités et l'affectation de ressources nationales pour la mise en œuvre de leurs engagements nationaux et l'appropriation approfondie du processus, ainsi que l'élaboration de programmes nationaux qui favorisent la participation des femmes dans les processus de paix et les activités de consolidation de la paix.

Le Conseil a, une fois de plus, souligné l'importance d'intégrer le Programme Femmes, paix et sécurité dans tous les programmes pertinents de la Commission de l'Union africaine, relatifs à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le Continent africain et a souligné la nécessité d'assurer l'intégration du Programme Femmes, paix et sécurité dans les activités entreprises dans le cadre de la politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA (AUPCRD), notamment par le biais du Centre PCRD de l'UA au Caire. Le Conseil a souligné l'importance d'une augmentation continue de la représentation des femmes dans les opérations de maintien et de soutien à la paix.

Le Conseil a appelé à un soutien accru aux femmes et aux organisations de femmes, et en particulier les acteurs et organisations de femmes qui sont impliqués dans la mise en œuvre du Programme Femmes, paix et sécurité aux niveaux local et national. Le Conseil a salué les efforts déployés par les parties prenantes compétentes et en particulier les organisations de femmes en Somalie et au Mali pour promouvoir les intérêts des femmes et des filles.

Le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres de l'UA et la Commission de l'UA de redoubler d'efforts pour mobiliser toutes les ressources nécessaires au Bureau de l'Envoyé spécial, afin de renforcer davantage la capacité institutionnelle et l'efficacité du Bureau dans l'accomplissement de son mandat et a invité le Président de la Commission de l'UA à prendre des mesures pour institutionnaliser davantage le travail du Bureau de l'Envoyé spécial sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le Conseil a souligné l'importance fondamentale d'une coopération renforcée et d'une synergie dans les efforts déployés par les États membres, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), le réseau africain des femmes dans la prévention des conflits et de médiation de la paix (FemWise – Afrique) organe subsidiaire du Groupe des Sages, les agences, programmes et fonds et les autres parties prenantes compétentes.

Le Conseil a félicité les partenaires de l'UA, et la grande communauté internationale, pour leur soutien continu au programme de l'UA Femmes, paix et sécurité dans les situations de conflit au sein du continent. Le Conseil a encouragé les partenaires internationaux, y compris les Nations unies et les institutions financières internationales, à intensifier leur soutien financier et technique aux efforts visant à la mise en œuvre pleine et effective de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en Afrique.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation que les femmes continuent d'être touchées de manière disproportionnée par des conflits violents et autres situations d'urgence telles que les épidémies et les pandémies. Le Conseil a reconnu l'impact de la nouvelle maladie du virus Corona (COVID-19) sur la mise en œuvre du programme comme il a accentué les problèmes préexistants auxquels sont confrontées les femmes et les filles, notamment leur vulnérabilité par rapport aux violations de droits de l'homme et aux abus y compris la violence sexuelle et sexiste pendant des situations de conflit et post- conflit.

À cet égard, le Conseil a condamné toutes les formes d'abus et de violence à l'égard des femmes et des filles, a réitéré la politique de tolérance zéro de l'UA et a exhorté tous les États membres à prendre les mesures législatives et exécutives nécessaires pour protéger les femmes et les filles y compris à travers l'accès à la justice pour les victimes et lutter contre l'impunité en obligeant les auteurs de ces abus et de cette violence à rendre compte de leurs crimes. Dans le même ordre d'idée, le Conseil a souligné la nécessité pour les hommes et les garçons de continuer à jouer un rôle dans la promotion et la sauvegarde de la jouissance des droits humains par les femmes.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation les abus perpétrés contre les femmes par des groupes et organisations terroristes, qui font partie des effets négatifs du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme, et a réaffirmé l'engagement de continuer à prendre des mesures efficaces pour protéger les droits des femmes contre ces crimes odieux, notamment par le biais de programmes appropriés consacrés à la déradicalisation et à la promotion du respect des droits de l'homme.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.